

Des travaux d'aménagement piétonnier

Saint-Broladre — Outre l'aménagement piétonnier, l'éclairage public et le coût de l'énergie ont été évoqués lors du dernier conseil municipal.

Travaux de voirie : subvention

Le conseil municipal s'est réuni mercredi dernier. La municipalité a reçu, pour les travaux d'aménagements piétonniers protégés de la rue de Saint-Malo, une subvention de 9 000 € du Département.

Pour rappel, l'objectif de ces travaux est d'améliorer l'accessibilité piétonne du côté du centre commercial. « **En effet, la dépose de la végétation va agrandir l'espace commun. Par conséquent, il sera plus aisé de se croiser sur cette partie de trottoir** », indique le maire, Jean-François Gobichon.

Une glissière de sécurité sera installée. Afin de conserver un espace agréable, de la végétation sous forme de graminées sera plantée sous cette dernière.

L'énergie au cœur des débats

Dans le cadre de la convention contractée avec le Syndicat départemental de l'énergie (SDE), il a été fait le choix de remplacer toutes les horloges défaillantes concernant l'éclairage public. « **Grâce à cette convention, le coût de revient de cette opération ne sera que de 1 113,18 €, avec une participation à hauteur de 4 345,82 € du SDE** », confirme le maire.

Alors que les coûts de l'énergie connaissent une augmentation expo-



Les travaux d'aménagement piétonnier de la rue de Saint-Malo seront subventionnés en partie par le Département.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

nentielle, les collectivités vont se voir imputer un budget relatif au coût de l'énergie multiplié par trois. « **Ce serait évidemment préjudiciable pour la commune, nous devrions atteindre un coût prévisionnel global de 100 000 € pour l'année 2023, ce qui est une hausse insupportable** », explique Jean-François Gobichon. Afin que celle-ci soit diminuée,

et, en lien avec le SDE et les 346 membres du groupement d'achat d'énergie d'Ille-et-Vilaine, la commune a effectué un vœu de mise en place d'un bouclier tarifaire à destination des collectivités.

Lotissement La Chênevière : budget annexe

Après l'adoption du lancement du

lotissement La Chênevière, la municipalité a voté au dernier conseil le budget annexe primitif relatif à ce dernier pour une somme totale de 750 000 €. Ce budget sera alimenté par un emprunt contracté ultérieurement. « **Si tout va bien, les premières maisons pourraient être érigées fin 2024** », souligne l'édile.